

Leadership au sein des opérations de paix des Nations Unies



AUTEUR DU COURS

Général de division Tim Ford,
Forces australiennes (retraité)

ÉDITEUR DE LA SÉRIE

Harvey J. Langholtz, Ph.D.



Institut de formation aux opérations de paix™

Leadership au sein des opérations de paix des Nations Unies



Photo de couverture : Photo de l'ONU n°626270, prise par Marco Dormino. Le brigadier-général Christian Thiebault (à droite), chef d'état-major de la Force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), examine une carte avec deux officiers du bataillon du Niger lors d'une opération militaire à Ansongo, dans l'est du Mali. 25 février 2015.

AUTEUR DU COURS

Général de division Tim Ford,
Forces australiennes (retraité)

ÉDITEUR DE LA SÉRIE

Harvey J. Langholtz, Ph.D.



Institut de formation aux opérations de paix™

© 2020 Institut de Formation aux Opérations de Paix. Tous droits réservés.

Peace Operations Training Institute
1309 Jamestown Road, Suite 202
Williamsburg, VA 23185, États Unis
www.peaceopstraining.org

Première édition: 1997 par le capitaine Jean Michel Faure

Deuxième édition: 2004 par le major-général Tim Ford, Forces australiennes (retraité)

Troisième édition: 2012 par le major-général Tim Ford, Forces australiennes (retraité)

Quatrième édition: 2019 par le major-général Tim Ford, Forces australiennes (retraité)

Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Institut de formation aux opérations de paix, de(s) l'Auteur(s) du cours, des organes des Nations Unies ou des organisations affiliées. L'institut de formation aux opérations de paix est une ONG internationale à but non lucratif enregistré auprès de l'Internal Revenue Service of the United States of America sous le numéro 501 (c)(3). Même si tous les efforts ont été déployés afin de vérifier le contenu de ce cours, l'Institut de formation aux opérations de paix et l'Auteur (s) n'assument aucune responsabilité à l'égard des opinions et des informations contenues dans le texte, qui ont été obtenues dans les médias libres et d'autres sources indépendantes. Ce cours a été rédigé à des fins pédagogiques et d'enseignement, cohérent avec la politique et la doctrine des Nations unies, mais n'instaure ou ne promulgue aucune politique ou doctrine des Nations Unies. Des opinions diamétralement opposées sont parfois fournies sur certains sujets, afin de stimuler l'intérêt, et sont en accord avec les normes académiques libres et justes.

La version originale du cours est en langue anglaise. Les autres versions peuvent varier légèrement de la version originale.

Les traducteurs consentent tous les efforts possibles en vue de préserver l'intégrité des informations contenues.

Leadership au sein des opérations de paix des Nations Unies

Table des matières

Avant-propos.....	x
Méthode pédagogique.....	xi
Leçon 1 Le cadre des Nations Unies.....	12
Section 1.1 Fondements et nature du système des Nations Unies.....	13
Section 1.2 Organisation fonctionnelle des Nations Unies.....	16
Section 1.3 Organes et agences des Nations Unies.....	18
Section 1.4 Financement de l'ONU.....	26
Section 1.5 Réforme continue de l'ONU.....	27
Leçon 2 Développement des opérations de paix des Nations Unies.....	32
Section 2.1 Missions de l'ONU sur le terrain.....	33
Section 2.2 Maintien de la paix et Charte des Nations Unies.....	34
Section 2.3 Processus de démarrage des opérations de paix de l'ONU.....	37
Section 2.4 Définitions des opérations de la paix de l'ONU.....	38
Section 2.5 Missions de consolidation de la paix et politiques de l'ONU.....	39
Section 2.6 Missions de maintien de la paix de l'ONU (opérations de paix).....	40
Section 2.7 Statut des forces.....	43

Section 2.8	Accords entre l'ONU et les États membres sur les contributions.....	44
Section 2.9	Directives pour les pays fournisseurs de contingents et de forces de police.....	45
Annexe I	Résolutions récentes du Conseil de sécurité.....	46
Annexe II	Modèle SOFA — A / 45/594.....	53
Leçon 3	Le DPO a pour mission de planifier, préparer, gérer et diriger les opérations de paix des Nations Unies.....	70
Section 3.1	L'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies : le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA) et le Département des opérations de paix (DPO).....	71
Section 3.2	Doctrine des opérations de paix de l'ONU.....	73
Section 3.3	Processus de planification de l'ONU.....	75
Section 3.4	Évaluation stratégique.....	75
Section 3.5	Composantes d'une opération de paix.....	79
Section 3.6	Guide de formation de l'ONU.....	83
Section 3.7	Élaboration des règles d'engagement de la mission et directives sur l'emploi de la force.....	84
Section 3.8	Obtention de moyens militaires et de police : PCRS.....	85
Leçon 4	Organisation régionale, État membre et questions nationales.....	89
Section 4.1	Relations entre l'ONU et les dispositifs régionaux.....	91
Section 4.2	Doctrine des opérations de paix.....	91
Section 4.3	Responsabilités en matière de formation et de préparation.....	92
Section 4.4	Besoins administratifs et logistiques de l'ONU.....	95
Section 4.5	Mémoire d'accord.....	95

Section 4.6	Périodes de déploiement, rotations de personnel et normalisation.....	97
Section 4.7	Commandement et contrôle.....	98
Section 4.8	Quartiers généraux des contingents nationaux et éléments nationaux de soutien logistique.....	99
Annexe III	Modèle de protocole d'entente.....	102
Annexe IV	Aperçu du manuel d'équipement des contingents de l'ONU 2017.....	115
Annexe V	Autorité, commandement et contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.....	120
Leçon 5	Sélection et préparation des hauts responsables des missions de l'ONU.....	148
Section 5.1	La nécessité de changer.....	149
Section 5.2	Politique et Chef de mission.....	151
Section 5.3	Chaîne de commandement de l'ONU.....	153
Section 5.4	Recrutement des hauts responsables des missions.....	154
Section 5.5	Formation du personnel occupant un poste clé.....	157
Section 5.6	Nomination et autres directives.....	159
Annexe VI	Directives générales destinées aux Représentants spéciaux du Secrétaire général.....	161
Leçon 6	Intégration et coopération dans les opérations de paix des Nations Unies.....	171
Section 6.1	Structures des missions intégrées.....	173
Section 6.2	Composantes de mission.....	174
Section 6.3	Intégration des missions.....	182
Section 6.4	Travailler avec l'équipe de pays des Nations Unies.....	184
Section 6.5	Coordination civilo-militaire.....	184

Section 6.6	Coopération avec les organisations non gouvernementales	185
Section 6.7	Coordination avec les affaires humanitaires.....	186
Leçon 7	Questions intersectorielles dans les opérations de paix de l'ONU.....	191
Section 7.1	Protection des civils.....	193
Section 7.2	Usage de la force.....	194
Section 7.3	Droits de l'homme.....	198
Section 7.4	Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR).....	200
Section 7.5	Réforme du secteur de la sécurité	201
Section 7.6	Genre.....	202
Section 7.7	Sûreté et sécurité.....	203
Section 7.8	Information.....	205
Section 7.9	Bonne conduite et discipline	206
Annexe VII	Carte de soldat de la MINUL : règles d'engagement.....	208
Leçon 8	Commandement et leadership dans les opérations de paix.....	212
Section 8.1	Commandement et contrôle dans les opérations de paix.....	213
Section 8.2	Conseils aux dirigeants.....	217
Section 8.3	Responsabilités médicales des dirigeants.....	222
Section 8.4	Qualité de vie des contingents.....	223
Section 8.5	Hébergement.....	223
Section 8.6	Médailles et décorations de l'ONU.....	224
Annexe VIII	Dix règles : Code de conduite personnelle à l'usage des casques bleus.....	226
Annexe IX	Nous, soldats de la paix.....	228
Appendice A	Liste d'acronymes.....	234

Appendice B Missions de maintien de la paix actuelles.....	238
À propos de l'auteur : Général de division Tim Ford (retraité).....	239
Instructions pour l'examen final.....	240

Avant-propos

Un leadership dynamique des opérations de paix des Nations Unies est essentiel à leur succès. Ce cours est destiné aux personnes pouvant occuper des postes de direction dans les opérations de paix des Nations Unies ou souhaitant comprendre les questions liées au leadership des missions de maintien de la paix et des opérations de paix. Il devrait s'avérer utile tant pour les hauts responsables que pour les chefs subalternes, ceux qui sont nommés aux postes de commandement et d'état-major des Nations Unies et ceux qui ont des responsabilités de commandement ou d'état-major au niveau national. Applicable aux postes civils, militaires et de police, cette formation couvre les problèmes des participants aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Les leçons devraient également être utiles aux membres des organisations qui ont besoin d'interagir avec les dirigeants des Nations Unies et des opérations de paix internationales ou avec le Secrétariat de l'ONU, tels que les États membres, les organisations régionales, les organisations gouvernementales (ONG) et d'autres organisations et agences internationales et des Nations Unies.

Ce cours examine d'abord les questions stratégiques et internationales qui définissent le maintien de la paix et le rétablissement de la paix des Nations Unies, y compris les relations qui existent entre l'ONU et ses États membres et d'autres organisations. Les leçons suivantes abordent la manière dont les États membres et la communauté internationale au sens large soutiennent l'ONU concernant l'autorisation et le déploiement des opérations de paix. Ce cours examine également la structure et l'organisation des missions sur le terrain, ainsi que les diverses questions liées au leadership au sein des opérations de paix des Nations Unies aux niveaux opérationnel, national et tactique, y compris les questions de sécurité, de protection des forces et d'appui logistique.

Ce cours était auparavant intitulé le *Commandement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies*. Il a été révisé et rebaptisé pour reconnaître le rôle essentiel de tous les dirigeants dans les opérations de paix et pour répondre à l'évolution de la politique et de la réforme des Nations Unies et aux expériences récentes dans le cadre des opérations de paix internationales et de l'ONU.

– Général de division Tim Ford (retraité), 2018

Méthode pédagogique

Ce cours autorégulé vise à donner une flexibilité aux étudiants dans leur approche à l'apprentissage. Les suggestions suivantes visent à motiver et guider les étudiants concernant quelques éventuelles stratégies et les attentes minimales pour suivre et réussir ce cours :

- Avant de commencer à étudier, consultez l'intégralité du cours. Notez les objectifs des leçons qui vous permettront d'avoir une idée de ce qui sera examiné tout au long du cours.
 - Le contenu vise à être pertinent et pratique. Au lieu de mémoriser des détails, efforcez-vous de comprendre les concepts et les perspectives globales du système des Nations Unies.
 - Mettez en place des lignes directrices sur la manière dont vous voulez gérer votre temps.
 - Étudiez le contenu de la leçon et les objectifs d'apprentissage. Au début de chaque leçon, orientez-vous vers les points principaux. Si vous le pouvez, lisez le texte deux fois afin de vous assurer une compréhension et une assimilation maximum, et espacez vos lectures.
 - Lorsque vous finissez une leçon, répondez au questionnaire. Pour toute erreur, retournez à la section correspondante et relisez-la en retenant les informations correctes.
 - Après avoir étudié toutes les leçons, préparez-vous pour l'examen final en révisant les points principaux de chaque Leçon. Puis, connectez-vous à votre classe en ligne et passez l'examen final en une seule session.
- » *Accédez à votre classe virtuelle à l'adresse suivante : <<https://www.peaceopstraining.org/fr/users/user-login/?next=/users/>> du monde entier.*
- Votre examen sera noté électroniquement. Si vous obtenez la note de passage de 75 % ou une note supérieure un Certificat de réussite vous sera remis. Si vous obtenez une note inférieure à 75 % vous aurez la possibilité de passer une deuxième version de l'examen final.

Éléments principaux de votre classe virtuelle »

- Accès à tous vos cours ;
- Un environnement d'examen sécurisé pour finaliser votre formation ;
- Accès à des ressources de formation additionnelles, y compris des suppléments multimédias aux cours ;
- Possibilité de télécharger votre Certificat de réussite pour tout cours complété ;
- Forums dans lesquels discuter des sujets pertinents avec la Communauté POTI.

LEÇON

1

Le cadre des Nations Unies



Photo de l'ONU n°194660, prise par Paulo Filgueiras.

Les Nations Unies ont été créées par un monde déterminé à « préserver les générations futures du fléau de la guerre »¹.

Dans cette leçon »

- Section 1.1 Fondements et nature du système des Nations Unies
- Section 1.2 Organisation fonctionnelle des Nations Unies
- Section 1.3 Organes et agences des Nations Unies
- Section 1.4 Financement de l'ONU
- Section 1.5 Réforme continue de l'ONU

Objectifs de la leçon »

- Comprendre le contexte historique de la création de l'ONU.
- Comprendre le rôle général de l'ONU ainsi que ses complexités et son caractère international.
- Identifier les principaux organes de l'ONU.
- Comprendre les responsabilités de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.
- Décrire les différences entre les organes et les agences de l'ONU.
- Être conscients de la nature évolutive du financement des Nations Unies et du processus de réforme.



Le Secrétaire général, António Guterres, prend la parole à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Association des correspondants des Nations Unies lors de sa réception annuelle au Siège de l'ONU à New York. Photo de l'ONU n°767238, prise par Mark Garten le 26 juin 2018.

Section 1.1 Fondements et nature du système des Nations Unies

Création

Les Nations Unies ont été créées par un monde déterminé à « préserver les générations futures du fléau de la guerre »¹ lors de la Conférence des Nations Unies sur les organisations internationales tenue à San Francisco en avril 1945². Les délégués de 50 pays ont délibéré sur la base de propositions élaborées par les représentants de la Chine, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union des républiques socialistes soviétiques d'août à octobre 1944

1) Nations Unies, Charte des Nations Unies, 26 juin 1945. Disponibles à l'adresse : <<http://www.un.org/en/sections/un-charter/un-charter-full-text/>>.

2) Nations Unies, « 1945 : Conférence de San Francisco », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<http://www.un.org/en/sections/history-united-nations-charter/1945-san-francisco-conference/index.html>>.

à Dumbarton Oaks à Washington, D.C³. L'origine des Nations Unies explique les responsabilités accrues confiées aux nations victorieuses de la Seconde Guerre mondiale au sein de l'organisation. Leur rôle prépondérant prévaut encore aujourd'hui à travers l'existence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. La signature de la Charte des Nations Unies, traité stipulant le statut de l'organisation, marque sa date de création.

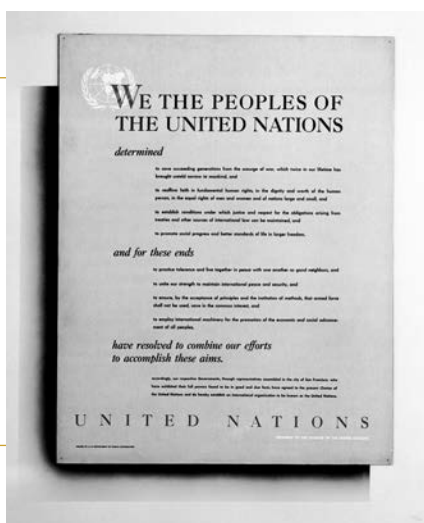
La fondation de l'Organisation des Nations Unies est révélatrice de l'évolution des relations internationales au cours du XX^{ème} siècle. Bien que l'idée de créer une organisation internationale à vocation politique n'ait pas été nouvelle, sa mise en œuvre est relativement récente. Dans l'histoire moderne, la seule organisation internationale ayant partagé cette même ambition était la Société des Nations, qui fut créée en 1919 dans des circonstances similaires à la fin de la Première Guerre mondiale et à l'issue du Traité de Versailles « pour promouvoir la coopération internationale et travailler à la paix et la sécurité ». Le Traité de Versailles a également créé l'Organisation internationale du Travail (OIT) en tant qu'agence affiliée de la SDN. Suite à son échec pour enrayer la Seconde Guerre mondiale, la Société des Nations mit un terme à ses activités en 1946, mais l'OIT continue de fonctionner.

La charte des Nations Unies

Cinquante nations ont signé la Charte des Nations Unies le 26 juin 1945⁴. L'Assemblée générale a modifié la Charte à plusieurs reprises. Elle comprend actuellement 111 articles et 19 chapitres, qui décrivent les objectifs, les principes, la composition, les organes et l'étendue des activités de l'ONU.

Les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies comprennent :

- Égalité souveraine de tous les États membres ;
- Règlement pacifique des différends ;
- Interdiction de recourir à la force ; et
- Non-ingérence dans les affaires intérieures des pays (à l'exception des mesures coercitives prévues au chapitre VII).



Consultez la Charte des Nations Unies en ligne »

Pour lire l'intégralité du document fondateur des Nations Unies et faire référence aux articles mentionnés dans ce cours, accédez à la Charte en ligne sur [<www.un.org/en/documents/charter/>](http://www.un.org/en/documents/charter/).

Photo de l'ONU n°101834, Nations Unies.

3) Nations Unies, « 1944-1945 : Dumbarton Oaks et Yalta », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/en/sections/history-united-nations-charter/1944-1945-dumbarton-oaks-and-yalta/index.html>.

4) Nations Unies, Charte des Nations Unies, 26 juin 1945. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/en/sections/un-charter/un-charter-full-text/>.

Composition de la Charte des Nations Unies »

« *Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre ...* »ⁱ⁾

- » Chapitre I Buts et principes
- » Chapitre II Membres
- » Chapitre III Organes
- » Chapitre IV Assemblée générale
- » Chapitre V Conseil de sécurité
- » Chapitre VI Règlement pacifique des différends
- » Chapitre VII Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression
- » Chapitre VIII Accords régionaux
- » Chapitre IX Coopération économique et sociale internationale
- » Chapitre X Conseil économique et social
- » Chapitre XI Déclaration relative aux territoires non autonomes
- » Chapitre XII Régime international de tutelle
- » Chapitre XIII Conseil de tutelle
- » Chapitre XIV Cour Internationale de Justice
- » Chapitre XV Secrétariat
- » Chapitre XVI Dispositions diverses
- » Chapitre XVII Dispositions transitoires de sécurité
- » Chapitre XVIII Amendements
- » Chapitre XIX Ratification et signature

i) Nations Unies, Préambule de la Charte des Nations Unies.

Accords internationaux

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle prépondérant dans les forums internationaux de discussion et dans le développement du droit international. Pour comprendre le contexte des questions de paix et de sécurité internationales ainsi que des activités de maintien de la paix, il convient toutefois de se rappeler que de nombreux traités et principes antérieurs continuent d'influencer la conduite des organisations internationales, à l'instar de la Convention de La Haye de 1907⁵, qui fait partie intégrante du droit international des conflits armés (DICA)⁶. Nous devons également être conscients du large éventail d'organisations et d'accords internationaux et régionaux existants qui ont une incidence sur le processus international.

Adhésion

À leur création en 1945, les Nations Unies débutèrent avec 50 pays désignés comme « membres fondateurs ». En 2018, l'ONU comptait 193 nations, de sorte que presque toutes les nations reconnues dans le monde y participent activement. En outre, il existe deux États observateurs permanents non membres aux Nations Unies (le Saint-Siège et la Palestine)⁷ et 21 organisations intergouvernementales participent en tant qu'observateurs et disposent de bureaux permanents au siège de l'ONU à New York⁸.

Bien qu'il ne s'agisse aucunement d'une obligation inscrite dans la Charte, la plupart des États membres établissent une mission diplomatique à New York de façon à être représentés de manière permanente au Siège de l'ONU. Ces missions permanentes sont généralement composées d'un représentant permanent, généralement au rang d'ambassadeur, ainsi que d'un personnel national nommé par son gouvernement respectif, qui peut représenter l'État membre en tant que délégation nationale dans les institutions et les réunions de l'ONU. Nombre de ces missions incluent désormais des officiers nationaux militaires ou de police nommés comme attachés ou conseillers auprès de la mission permanente concernant tous les aspects techniques associés aux opérations de paix de l'ONU et qui représentent leur nation dans les groupes de travail et autres comités concernés de l'ONU.

Section 1.2 Organisation fonctionnelle des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies constitue aujourd'hui un système vaste et complexe. Elle comprend six organes principaux et compte de nombreuses agences spécialisées, programmes et organisations apparentées œuvrant dans le monde entier. Outre son siège à New York, l'ONU a une importante présence à Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Nairobi, Santiago et Vienne, et possède des bureaux dans le monde entier. La figure 1-1 illustre cette structure.

Le personnel recruté sur le plan international, les agents des services généraux et le personnel de terrain assument les fonctions quotidiennes des bureaux et des missions de l'ONU et assurent la continuité de l'administration de cette organisation complexe. En décembre 2016, le Secrétariat

5) Convention (IV) concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre et son annexe : Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, La Haye, 18 octobre 1907. Disponible à l'adresse : <<https://ihl-databases.icrc.org/ihl/INTRO/195>>. Il s'agit d'une loi pratique du soldat qui vise à établir des règles pour la conduite des opérations et comment mener les combats en indiquant ce que vous pouvez attaquer et comment vous devez l'attaquer. Il fournit des règles qui limitent les effets destructeurs du combat dépassant ce qui est vraiment nécessaire pour atteindre l'objectif ou la mission militaire.

6) CICR, *Le droit des conflits armés* (Genève : CICR, 2002). Disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/eng/assets/files/other/law1_final.pdf>.

7) Nations Unies, « États non membres », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<http://www.un.org/en/sections/member-states/non-member-states/index.html>>.

8) Nations Unies, « Organisations intergouvernementales », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<http://www.un.org/en/sections/member-states/intergovernment-organizations/index.html>>.

Le système des Nations Unies

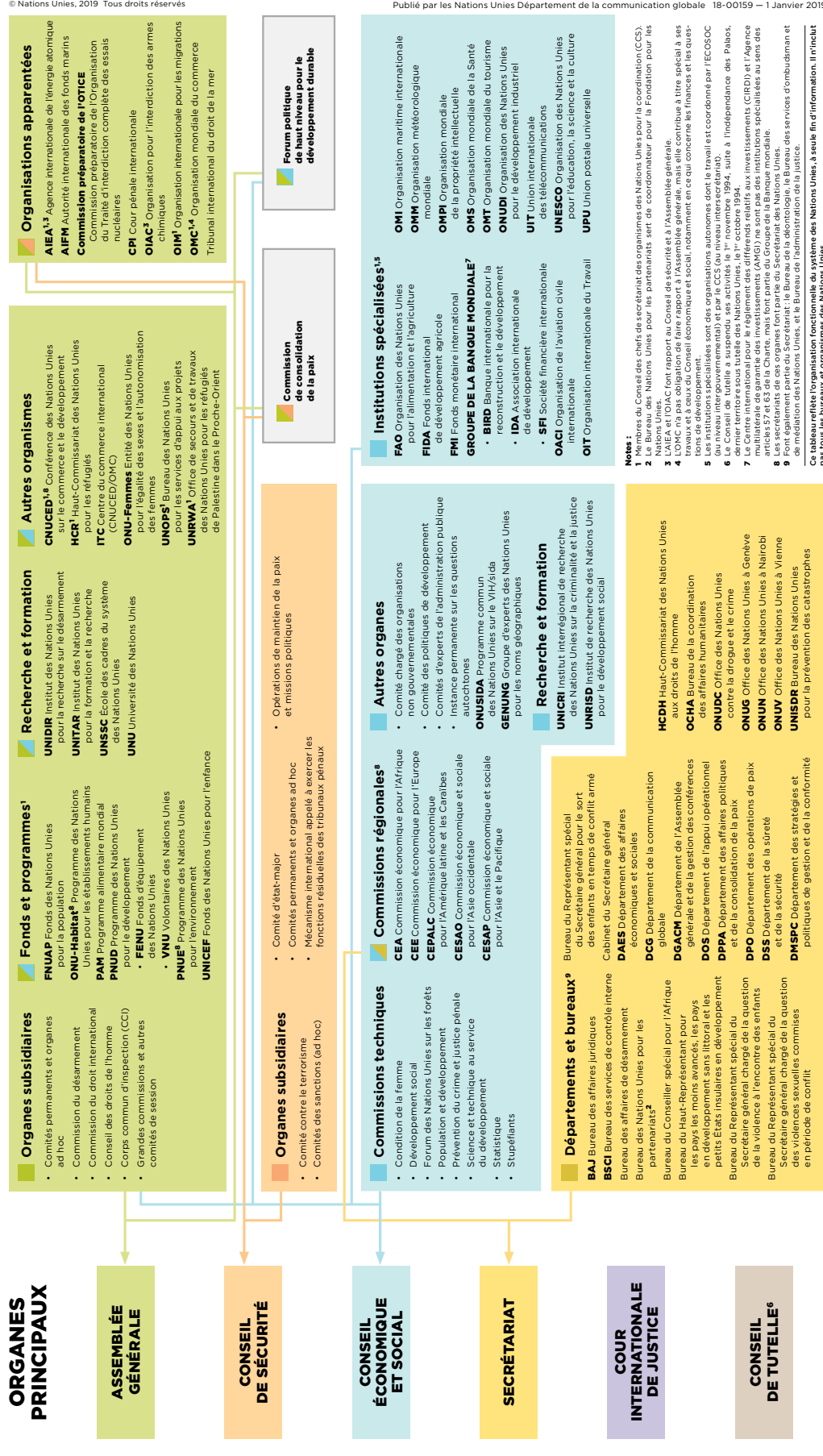


Figure 1-1

i) Nations Unies, « Le système des Nations Unies », janvier 2019. Disponibles à l'adresse : <https://www.un.int/sites/www.un.int/files/Permanent%20missions/18-00159_un_system_chart_11x17_4c_fr_web.pdf>.

Publié par les Nations Unies Département de la communication globale 18-00159 – 1 Janvier 2019

© Nations Unies, 2019 Tous droits réservés

comptait plus de 10 000 membres du personnel permanents. Le Secrétaire général et d'autres membres du personnel sont des fonctionnaires internationaux qui « relèvent uniquement des Nations Unies dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et font le serment de n'accepter aucune instruction de quelque gouvernement ou autre autorité extérieure que ce soit. En vertu de la Charte, chaque État membre s'engage à respecter le caractère exclusivement international des fonctions du Secrétaire général et du personnel de l'organisation et à ne pas chercher à les influencer de manière inappropriée dans l'exécution de leur tâche »⁹.

À l'échelle mondiale, les effectifs de l'ONU, y compris les agents recrutés sur le plan local et les agents de la paix civils, s'élèvent à plus de 44 000 personnes¹⁰. En outre, les Nations Unies déploient plus de 100 000 militaires, policiers et civils de 124 États membres dans le cadre d'opérations de paix dans le monde¹¹.

Section 1.3 Organes et agences des Nations Unies

Les six principaux organes de l'ONU sont :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil de sécurité ;
- le Conseil économique et social (ECOSOC) ;
- le Conseil de tutelle ;
- la Cour internationale de Justice ;
- le Secrétariat.

Trois organes des Nations Unies, en particulier, ont une incidence considérable sur les questions de paix et de sécurité internationales. Il s'agit de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil de sécurité et du Secrétariat.



Felipe García-Landa, Représentant du Mexique à la Commission administrative et budgétaire (Cinquième Commission), s'adresse à l'Assemblée générale. Photo de l'ONU n°756440, prise par Eskinder Debebe le 4 avril 2018.

L'Assemblée générale

« L'Assemblée générale est le principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU »¹².

Chaque État membre désigne un représentant à l'Assemblée générale et dispose d'une voix. Les décisions sur des questions importantes — telles que la paix et la sécurité, l'admission de nouveaux membres et les questions budgétaires — requièrent une majorité des deux tiers. Les décisions sur d'autres questions requièrent une majorité simple.

L'Assemblée générale tient sa session ordinaire annuelle de septembre à décembre. En septembre, « chaque session ordinaire débute par l'élection d'un nouveau président ainsi que de

9) Centre des visiteurs de l'ONU, « Composition des principaux organes des Nations Unies en 2018 », 2018. Disponible à l'adresse : <https://visit.un.org/sites/visit.un.org/files/fs_membership_principalorgans_2018.pdf>.

10) Nations Unies Carrières, « Où agissons-nous ? », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<https://careers.un.org/lbw/home.aspx>>.

11) DOMP, « Données », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<https://peacekeeping.un.org/en/data>>.

12) Nations Unies, « Principaux organes », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<http://www.un.org/en/sections/about-un/main-organs/>>.

21 vice-présidents et des présidents des six grandes commissions de l'Assemblée »¹³. Pour assurer une représentation géographique équitable, la présidence de l'Assemblée revient chaque année par roulement à l'un des cinq groupes d'États suivants : États d'Afrique, États d'Asie-Pacifique, États d'Europe orientale, États d'Amérique latine et des Caraïbes, États d'Europe occidentale et autres États. Au début de chaque session ordinaire, « l'Assemblée procède à un débat général, souvent marqué par des discours de chefs d'État ou de gouvernement, au cours desquels les États membres expriment leur point de vue sur les questions d'intérêt international les plus urgentes »¹⁴.

L'Assemblée peut se réunir en sessions extraordinaires convoquées par le Secrétaire général dans des circonstances particulières, à la demande du Conseil de sécurité ou de la majorité des États membres, ou d'un seul membre si cette demande est appuyée par la majorité. De la même manière, une session extraordinaire d'urgence peut être convoquée dans les 24 heures.

L'Assemblée générale se réunit en séances plénières ou dans le cadre de réunions de commission. La majorité des questions font l'objet d'une discussion au sein des six grandes commissions suivantes :

- Première Commission — Commission des questions de désarmement et de sécurité internationale ;
- Deuxième Commission — Commission économique et financière ;
- Troisième Commission — Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles ;
- Quatrième Commission — Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation ;
- Cinquième Commission — Commission des questions administratives et budgétaires ;
- Sixième Commission — Commission des questions juridiques.



Vue d'ensemble du Conseil de sécurité alors que Nickolay Mladenov (à l'écran), Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, informe la réunion du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Photo de l'ONU n°770523, prise par Rick Bajornas le 24 juillet 2018.

Les fonctions de l'Assemblée générale sont notamment les suivantes :

- Fonctions communes :
 - Conjointement avec le Conseil de sécurité : questions concernant le maintien de la paix et la sécurité internationales ;
 - Conjointement avec le Conseil de tutelle : contrôle de la gestion des territoires sous tutelle.

13) Nations Unies, « Informations générales », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/ga/58/ga_background.html>.

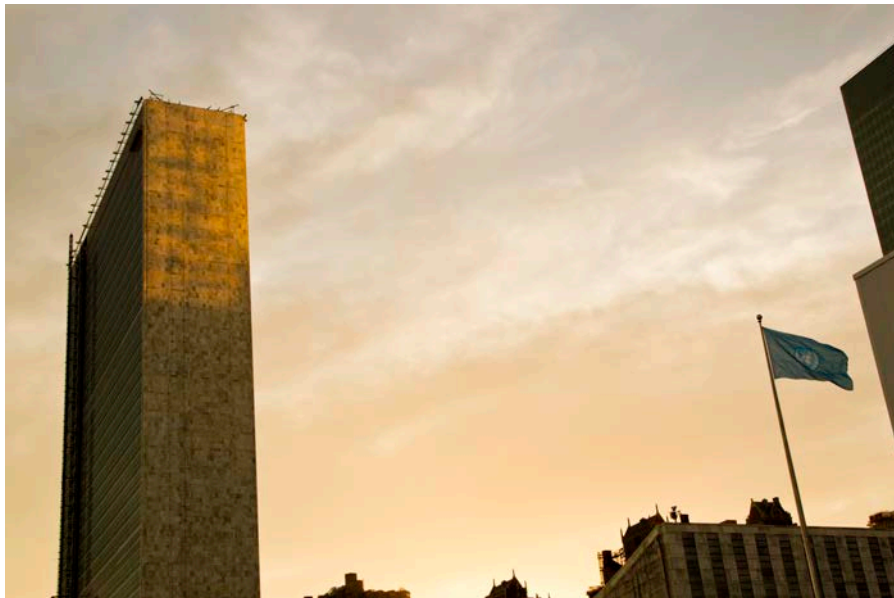
14) Nations Unies, « Informations générales ».

- Fonctions uniques :
 - Examen des rapports des autres agences de l'Organisation ;
 - Étude des principes généraux de coopération pour le maintien de la paix, notamment concernant le désarmement ;
 - Coopération internationale dans divers domaines et pour la protection des droits de l'homme ;
 - Approbation des accords de contrôle ;
 - Approbation du budget de l'Organisation.

Le Conseil de sécurité

La principale responsabilité du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est composé de cinq membres permanents — Chine, France, Fédération de Russie, Royaume-Uni et États-Unis — et de 10 membres non permanents. L'Assemblée générale élit les membres non permanents pour un mandat de deux ans chacun. Traditionnellement, le Conseil de sécurité attribue les 10 sièges non permanents sur une base régionale comme suit :

- Afrique et Asie (5) ;
- Europe de l'Est (1) ;
- Amérique latine et Caraïbes (2) ;
- Europe occidentale et autres États (2).



Le bâtiment du Secrétariat au Siège de l'ONU baignant dans la lumière du soleil couchant. Photo de l'ONU n°496435, prise par Rick Bajornas le 28 novembre 2011.



Vue d'ensemble de la salle de l'ECOSOC lorsque le Conseil a ouvert son segment d'activités opérationnelles 2017. Photo de l'ONU n°715504, prise par Eskinder Debebe le 28 février 2017.

La présidence du Conseil de sécurité est assurée pendant un mois par chaque membre, selon l'ordre alphabétique anglais du nom des États membres. La structure et l'organisation du Conseil de sécurité lui permettent de s'acquitter de ses tâches de façon permanente et celui-ci tient le Secrétaire général et l'Assemblée générale informés de ses activités.

Le Secrétariat¹⁵

Outre ses fonctions administratives, le Secrétariat se charge de l'enregistrement et de la publication des traités internationaux signés par les États membres de l'ONU. Le Secrétaire général, qui est « le haut fonctionnaire de l'Organisation », gère le Secrétariat. Nommé tous les cinq ans par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité, le Secrétaire général joue un rôle politique important au-delà de sa fonction spécifique à l'ONU. Par exemple, les agences des Nations Unies peuvent demander au Secrétaire général d'effectuer des missions spécifiques, particulièrement dans le domaine de la médiation politique.

Un Secrétaire général adjoint dirige chacun des départements et bureaux du Secrétariat. Les secrétaires généraux adjoints coordonnent les activités de leurs départements par l'intermédiaire du Cabinet du Secrétaire général. Les chefs des départements et agences se réunissent régulièrement avec le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général au sein du Conseil de gestion et du Comité exécutif pour la paix et la sécurité.

Tous les départements et bureaux contribuent au maintien de la paix et à la résolution des conflits. Par exemple, le Bureau des affaires juridiques est profondément impliqué dans l'élaboration des règles d'engagement pour les opérations de maintien de la paix, des mémorandums d'accord et des accords sur le statut des forces avec les États membres. En outre, le Département de la gestion autorise le budget des missions.

15) Nations Unies, « Secrétariat », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<http://www.un.org/en/sections/about-un/secretariat/index.html>>.

La leçon n°3 de ce cours aborde plus en détail les fonctions des départements impliqués dans la gestion des conflits, notamment le Département des affaires politiques (DPA), le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP)¹⁶, le Département de l'appui aux missions (DAM), le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires (BCAH) et le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS)¹⁷.

Le Conseil économique et social

Aux termes de la Charte des Nations Unies, le Conseil économique et social (ECOSOC) est l'organe principal de coordination des activités économiques, sociales et apparentées de l'ONU et de ses organismes et institutions spécialisées, qui constituent ce qu'on appelle le « système des Nations Unies ». Les fonctions et pouvoirs du Conseil économique et social sont notamment les suivants :

- Servir d'instance principale pour l'examen des questions économiques, sociales, humanitaires et environnementales de nature internationale ou interdisciplinaire et pour l'élaboration de recommandations sur ces questions à l'intention des États membres et du système des Nations Unies ;
- Réaliser ou faire réaliser des études et des rapports et formuler des recommandations sur des questions dans les domaines économique, social, culturel, éducatif et sanitaire et dans d'autres domaines apparentés ;
- Promouvoir le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Aujourd'hui, l'ECOSOC compte 54 membres disposant chacun d'une voix. Sur ces 54 membres, 18 sont élus chaque année pour un mandat de trois ans. Le Conseil se réunit au cours d'une session annuelle de quatre semaines qui est organisée alternativement à New York et à Genève. Le Conseil n'est pas un organe de décision. Il prépare des dossiers soumis pour décision à l'Assemblée générale et assiste, le cas échéant, le Conseil de sécurité.



Vue générale de la salle du Conseil de tutelle au Siège de l'ONU. Photo de l'ONU n°64538, prise par Andrea Brizzi le 1^{er} janvier 1993.

16) Le DOMP est devenu le Département des opérations de paix (DPO) en janvier 2019.

17) La section 1.5 discute des changements actuellement à l'étude concernant la structure de l'ONU pour la paix et la sécurité.

La Cour internationale de Justice

La Cour internationale de Justice (CIJ) est le principal organe judiciaire de l'ONU. Elle règle les différends d'ordre juridique entre les États en vertu du droit international et donne des avis consultatifs à l'ONU et à ses institutions spécialisées.

La Cour a pour membres tous les États parties à son statut, à savoir tous les États membres de l'ONU. Seuls les États ont qualité pour se présenter devant elle et lui soumettre des affaires contentieuses. La Cour ne peut être saisie par des particuliers ou par des entités ou organisations internationales.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité peuvent demander à la Cour des avis consultatifs sur toute question juridique. Les autres organes de l'ONU et les institutions spécialisées peuvent, avec l'autorisation de l'Assemblée générale, lui demander des avis consultatifs sur des questions juridiques entrant dans le cadre de leur activité.



En février 2017, le HCR et ses partenaires ont ouvert une nouvelle zone d'installation dans le district d'Arua, dans le nord de l'Ouganda, pour accueillir des milliers de réfugiés arrivant du Soudan du Sud. Une jeune fille et un garçon dans la colonie d'Imvepi. Photo de l'ONU n°726719, prise par Mark Garten le 20 juin 2017.

Le Conseil de tutelle

Le Conseil de tutelle a été instauré par la Charte en 1945 pour assurer la surveillance à l'échelon international des onze territoires sous tutelle placés sous l'administration de sept États membres, et garantir que l'ONU prennent les mesures appropriées pour préparer les territoires à l'autonomie ou l'indépendance. Aux termes de la Charte, le Conseil de tutelle était autorisé à examiner les rapports de l'Autorité administrante sur les progrès réalisés par les habitants des territoires sous tutelle dans les domaines politique, économique, social et éducatif, et les pétitions émanant d'habitants de ces territoires, et à envoyer des missions spéciales dans les territoires sous tutelle.

À la fin 1994, « tous les territoires sous tutelle avaient acquis l'autonomie ou l'indépendance, soit en tant qu'État à part entière, soit en s'intégrant à des États voisins. Le dernier en date est le territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (Palaos) », devenu le 185^e État membre de l'Organisation en décembre 1994¹⁸. Sa mission étant accomplie, le Conseil de tutelle, composé des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, a modifié son règlement intérieur et ne se réunit qu'aux dates et lieux où cela se révèle nécessaire.

L'ONU et les autres institutions

L'ONU compte plusieurs institutions qui relèvent principalement de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Par ailleurs, d'autres institutions internationales n'appartenant pas à l'ONU maintiennent des relations étroites avec celle-ci par le biais du Conseil économique et social. Les soldats de la paix peuvent traiter avec certains de ces programmes, institutions ou commissions dans le cadre de leurs fonctions au sein d'une opération de maintien de la paix.

18) Nations Unies, « Conseil de tutelle », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<https://outreach.un.org/mun/content/trusteeship-council>>.

Le financement des programmes et des fonds provient en grande partie de contributions volontaires plutôt que de contributions obligatoires. Parmi ces fonds et programmes, citons :

- **Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)**, qui est financé au moyen de contributions volontaires, assure la protection internationale de plus de 19,9 millions de réfugiés à travers le monde en veillant à ce qu'ils bénéficient de l'asile et d'un statut juridique favorable dans leur pays d'accueil. Son siège est établi à Genève mais son personnel travaille dans 128 pays¹⁹.
- **Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)** est une organisation semi-autonome qui a pour mission d'aider, à leur demande, les pays en développement afin d'améliorer la qualité de vie des enfants par le biais de services communautaires à bas coûts dans les domaines de la santé maternelle et infantile, de la nutrition, de l'assainissement, de l'éducation et des secours d'urgence. Son siège est établi à New York mais la grande majorité de son personnel est déployée sur le terrain dans plus de 190 pays et territoires²⁰.
- **Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** est le plus important réseau mondial d'assistance technique multilatérale et d'assistance de pré-investissement destiné aux pays en développement. Il soutient des projets dans quelque 170 pays²¹. En tant que principal représentant politique auprès des pays en développement, le PNUD est chargé de la coordination avec les représentants nationaux au nom de l'ONU et de la coordination des activités des différentes institutions de l'ONU dans chaque pays.
- **ONU Femmes** œuvre en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et aide à établir des normes mondiales pour atteindre l'égalité des sexes. ONU Femmes s'efforce d'améliorer la vie des femmes et des filles dans le monde en travaillant avec les États membres et en les aidant à élaborer des lois, des politiques et des services tout en gardant à l'esprit la perspective de genre²².
- Le **Programme alimentaire mondial (PAM)** est la plus importante organisation internationale d'aide alimentaire. Le PAM est responsable de la gestion d'environ 12,6 milliards de rations d'aide alimentaire chaque année. Sa mission consiste à aider les personnes défavorisées des pays en développement en luttant contre la faim dans le monde, les catastrophes naturelles et la pauvreté. Chaque année, le PAM distribue des denrées de base à plus de 80 millions de personnes issues de quelque 80 pays²³.

De nombreuses autres institutions de l'ONU et organisations internationales contribuent également de manière significative à la paix et à la sécurité internationales, au développement et à l'aide humanitaire à travers le monde. Il s'agit notamment de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA).

19) HCR, « Où nous agissons », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<http://www.unhcr.org/en-us/where-we-work.html>>.

20) UNICEF, « Où nous agissons », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<https://www.unicef.org/where-we-work>>.

21) PNUD, « À propos du PNUD », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<http://www.undp.org/content/undp/en/home/about-us.html>>.

22) ONU Femmes, « À propos d'ONU Femmes », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<http://www.unwomen.org/en/about-us/about-un-women>>.

23) PAM, « Qui nous sommes », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<http://www1.wfp.org/overview>>.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), siégeant en Suisse, est l'institution fondatrice du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce mouvement se compose de trois branches : le CICR, les 191 Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).



Avec le soutien de la FICR, le Croissant-Rouge arabe syrien a livré un convoi d'aide humanitaire fournie par les bureaux de l'agence des Nations Unies à Damas à Yalda, Babila et Bet Sahem, banlieue de Damas, où de nombreuses familles fuient la violence dans le camp palestinien de Yarmouk. Le convoi contenait des kits d'hygiène pour les familles et les enfants, des couches pour bébés, des vêtements pour enfants, des bâches en plastique, des ustensiles de cuisine, des matelas, des couvertures et des serviettes hygiéniques, qui ont été distribués à 12 000 familles palestiniennes et syriennes. Photo d'Ibrahim Malla (FICR) prise le 1^{er} mai 2015.

Le CICR a pour mission d'intervenir dans des zones de conflit armé ou de troubles internes. À l'origine, le CICR concentrait ses efforts sur la protection, en promouvant par exemple les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels auprès des parties en conflit, concernant notamment le traitement des civils et des prisonniers de guerre. Ces dernières années, les interventions du CICR se sont de plus en plus souvent traduites par l'apport d'une assistance dans le cadre d'urgences complexes, particulièrement à l'intérieur des zones de conflit et des deux côtés des lignes de conflit.

Le CICR était à l'origine une organisation suisse, en partie dans le but de promouvoir ses principes fondamentaux de neutralité, impartialité et indépendance. Le CICR intègre désormais un personnel international dans le cadre de ses interventions (par ex : médecins et ingénieurs). En revanche, ses délégués, chargés des questions de protection et des questions les plus sensibles en matière d'aide, sont presque exclusivement des ressortissants suisses.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge

Les sociétés nationales sont implantées dans plus de 190 pays du monde entier. Les pays musulmans ont recours au symbole du Croissant-Rouge. Chaque société nationale agit en qualité d'organisation auxiliaire auprès des autorités publiques du pays où elle est implantée. Elle fournit un éventail de services, notamment des secours en cas de catastrophe, une assistance sanitaire et sociale, et des formations sur les premiers secours. En temps de guerre, les sociétés nationales peuvent seconder les services médicaux de l'armée.

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La FICR soutient les actions de diverses sociétés nationales à travers le monde, en aidant à la coordination de l'assistance internationale fournie aux victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine en dehors des zones de conflit (qui relèvent du CICR).

Section 1.4 Financement de l'ONU

Le financement des Nations Unies provient de trois sources différentes : les contributions au budget ordinaire ; les contributions au budget des opérations de maintien de la paix ; et les contributions volontaires destinées aux institutions spécialisées et aux organes subsidiaires²⁴.

Tous les trois ans, la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies établit le barème des quotes-parts concernant les contributions au budget ordinaire. Ce barème reflète la capacité d'un pays à payer. Celle-ci est calculée en fonction de facteurs tels que le produit national brut et le nombre d'habitants du pays concerné. Les quotes-parts pour le budget des opérations de maintien de la paix se basent sur les taux appliqués au budget ordinaire.

Les pays en développement bénéficient

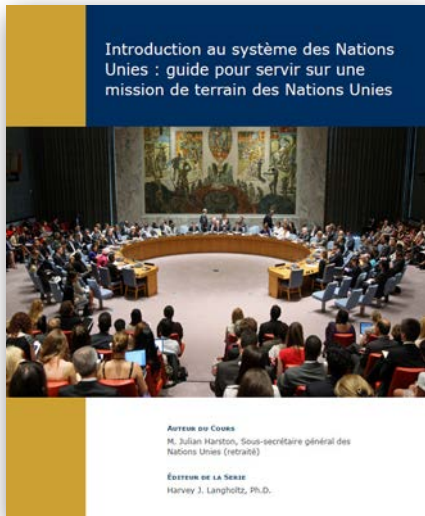
toutefois d'une remise. Les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, qui approuvent toutes les opérations de maintien de la paix, versent une somme supplémentaire pour compenser les remises appliquées. Un plafond établit le montant maximum de la part de tout État membre aux budgets ordinaire et des opérations de maintien de la paix. Outre ces contributions, le budget ordinaire est financé par les revenus issus de la vente d'articles (par ex. : souvenirs, timbres spéciaux, livres et

Barème des quotes – parts des principaux pays contributeurs (2018)ⁱⁱ »

Etats-Unis	22 %
Japon	9,68 %
Chine	7,92 %
Allemagne	6,39 %
France	4,86 %
Royaume-Uni	4,46 %
Brésil	3,82%
Italie	3,75 %
Fédération de Russie	3,08 %
Canada	2,92 %
Espagne	2,44 %
Australie	2,33 %
République de Corée	2,04 %
Pays-Bas	1,48 %
Mexique	1,43 %
Suisse	1,14 %
Arabie saoudite	1,14 %

ii) UNESCO, « Barème des quotes-parts, monnaie de paiement des contributions des États membres et fonds de roulement », 8 septembre 2017. Disponible à l'adresse : <<http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002589/258947e.pdf>>.

24) Les contributions fixées sont les cotisations que les pays doivent payer pour être membre de l'organisation. Le montant que chaque État membre doit payer est calculé en fonction de la richesse et du nombre d'habitants du pays.



Lectures complémentaires »

Pour plus de détails sur le système des Nations Unies, les lecteurs doivent se référer au cours en ligne du POTI intitulé *Introduction au système des Nations Unies : guide pour servir dans une mission de terrain des Nations Unies*. Le cours est disponible en ligne à l'adresse : <www.peaceopstraining.org/courses/>.

brochures de l'ONU). La Cinquième Commission a recommandé un budget de 5,4 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2018–2019.

En plus de leurs contributions au budget ordinaire, les États membres de l'ONU contribuent au budget des opérations de maintien de la paix et au financement des cours et des tribunaux internationaux. Initialement, l'évaluation des contributions d'un pays au budget ordinaire détermine le niveau de ces contributions, donc celles-ci sont liées à la capacité financière de chaque pays. Toutefois, le niveau réel des contributions au budget des opérations de maintien de la paix tient également compte de la responsabilité politique des membres permanents du Conseil de sécurité. Le nombre et la durée des missions de paix étant variables, les contributions au budget afférent varient davantage d'année en année que les contributions au budget ordinaire. Le budget approuvé pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 était de 6,8 milliards de dollars²⁵.

Les États membres contribuent également aux nombreux projets et activités des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations subsidiaires. Les frais d'administration de ces entités sont assumés au titre du budget ordinaire.

Section 1.5 Réforme continue de l'ONU

L'ONU est une vaste organisation multidimensionnelle qui œuvre dans un environnement politique et financier complexe. Pour que son action reste pertinente, l'ONU doit répondre aux préoccupations des États membres et relever les défis que pose la situation internationale existante. L'ONU doit constamment s'adapter à de nouvelles conditions et à de nouveaux besoins. Parallèlement, elle se doit de respecter les dispositions de sa Charte et les principes fondamentaux d'égalité souveraine des États membres et de non-ingérence dans les affaires des nations. Pour relever ces défis et répondre aux inquiétudes concernant l'évolution passée de diverses activités de l'ONU, les membres et le Secrétariat

25) DOMP, « Comment sommes-nous financés », consulté le 24 août 2018. Disponible à l'adresse : <<https://peacekeeping.un.org/fr/how-we-are-funded>>.

de l'ONU ont procédé, au fil des années, à l'examen et à la mise en œuvre de divers programmes majeurs de réforme.

Après l'échec des Nations Unies à empêcher le génocide au Rwanda en 1994 et à protéger les habitants de Srebrenica (Bosnie-Herzégovine) en 1995, le Secrétaire général Kofi Annan a nommé le Groupe d'experts sur les opérations de paix des Nations Unies. Le groupe d'experts a été chargé d'évaluer les lacunes du système des opérations de paix et de formuler des recommandations de changement spécifiques et réalistes. Le rapport final du Groupe, connu sous le nom de « Rapport Brahimi »²⁶ d'après le président du groupe Lakhdar Brahimi, « appelait à un engagement politique renouvelé de la part des États membres, à des changements institutionnels importants et à un soutien financier accru. Le Groupe a noté que pour être efficaces, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être dotées des ressources et des équipements appropriés ainsi que de mandats clairs, crédibles et réalistes »²⁷.



Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU Femmes, a pris la parole lors d'une conférence de presse à l'occasion du 15e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et d'une nouvelle étude mondiale sur les femmes, la paix et la sécurité marquant l'anniversaire. Photo de l'ONU n°648847, prise par Devra Berkowitz le 12 octobre 2015.

En 2015, un Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix (HIPPO) a achevé un examen majeur des opérations de paix des Nations Unies, connu sous le nom de rapport HIPPO, le premier du genre depuis le rapport Brahimi de 2000²⁸. Ce travail s'est déroulé en parallèle avec trois autres examens majeurs :

- Une étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité (WPS) qui a passé en revue les défis et les leçons apprises dans les régions concernant la mise en œuvre du programme WPS au cours des 15 dernières années²⁹ ;
- L'examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies³⁰ ; et
- L'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030³¹.

26) Assemblée générale des Nations Unies et Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport du Groupe d'experts sur les opérations de paix des Nations Unies », A/55/305–S/2000/809, 21 août 2000. Disponible à l'adresse : <<http://undocs.org/A/55/305>>.

27) Nations Unies, « 'Brahimi Report' Report of the Panel on United Nations Peace Operations (2000) », consulté le 24 août 2019. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/en/events/pastevents/brahimi_report.shtml>.

28) Assemblée générale des Nations Unies et Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix intitulé *Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations* », A/70/95–S/2015/446, 17 juin 2015. Disponible à l'adresse : <<http://undocs.org/A/70/95>>.

29) ONU Femmes, *Prévenir les conflits, transformer la justice, assurer la paix : une étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies* (New York : Nations Unies, 2015). Disponible à l'adresse : <<http://wps.unwomen.org/>> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, « Résolution 1325 (2000) », S/RES/1325 (2000), 31 octobre 2000. Disponible à l'adresse : <[https://undocs.org/S/RES/1325\(2000\)](https://undocs.org/S/RES/1325(2000))>.

30) What's in Blue, « Résolution sur l'examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies », 26 avril 2016. Disponible à l'adresse : <<http://www.whatsinblue.org/2016/04/resolution-on-the-review-of-the-un-peacebuilding-architecture.php>>.

31) Division des Nations Unies pour le développement durable, « Un forum mondial central pour faire avancer l'action sur les objectifs de développement durable devrait mettre en évidence les progrès et les défis de la mise en œuvre », 10 juillet 2017. Disponible à l'adresse : <<https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2017/press/07/11>>.

Depuis son entrée en fonction en janvier 2017, le Secrétaire général António Guterres a présenté les grandes lignes d'un plan de réforme en réponse aux recommandations de l'HIPPO et à d'autres préoccupations notées dans le cadre de ces examens selon cinq volets parallèles :

- 1) Regain d'intérêt pour la prévention et le maintien de la paix ;
- 2) Nouveau Bureau des Nations Unies contre le terrorisme ;
- 3) Réforme du système de développement des Nations Unies ;
- 4) Restructuration de l'architecture de paix et de sécurité ; et
- 5) Réforme de la gestion.

Bien que les trois premiers volets soient beaucoup plus larges que les opérations de paix et se concentrent à la fois sur les cadres de mission et hors mission, ils ont des implications potentielles pour les opérations de paix. Les deux derniers volets auront des conséquences plus directes et de plus grande portée sur la conception et la conduite des opérations de paix des Nations Unies.

L'ONU doit continuer de s'adapter pour relever les défis auxquels sont confrontés les États membres et leurs citoyens au XXI^e siècle. Dans des domaines comme l'environnement, la santé publique et la sécurité humaine, le monde est confronté à des menaces et à des défis qui ne connaissent ni frontières ni limites. Cependant, « de par leur nature, ces défis élargissent également les possibilités d'action collective des États et d'autres entités et acteurs, tels que la société civile et le secteur privé, permettant à l'ONU de devenir le centre d'une action concertée pour faire avancer le bien commun »³².

32) Nations Unies - Jordanie, « UN Reform », 2018. Disponible à l'adresse : <<http://jo.one.un.org/en/un-reform/>>.

Questionnaire de fin de Leçon »

1. **L'Organisation des Nations Unies a été fondée _____.**
 - A. En 1908
 - B. En 1945
 - C. Après la Guerre froide
 - D. Avant la Seconde Guerre mondiale

2. **La responsabilité première du Conseil de sécurité est de _____.**
 - A. Maintenir la paix et la sécurité internationales
 - B. Agir en tant que Parlement mondial
 - C. Promulguer des lois humanitaires internationales
 - D. Aucune des réponses ci-dessus

3. **Parmi les éléments suivants, lequel ne correspond PAS à l'un des six principaux organes des Nations Unies ?**
 - A. Le Conseil de sécurité
 - B. Le Secrétariat
 - C. Le Conseil de tutelle
 - D. La Cour pénale internationale

4. **L'Assemblée générale des Nations Unies est composée de _____.**
 - A. Tous les États membres
 - B. Cinq membres permanents et 20 membres élus
 - C. 10 membres permanents
 - D. Une proportion d'États membres représentant les différentes régions du monde

5. **Le Conseil de sécurité des Nations Unies est composé de _____.**
 - A. Cinq membres
 - B. Dix membres
 - C. Quinze membres
 - D. Vingt-cinq membres

6. **Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont _____.**
 - A. Chine, Inde, Japon, Fédération de Russie et États-Unis
 - B. Argentine, France, Japon, Fédération de Russie et Royaume-Uni
 - C. Chine, France, Fédération de Russie, Royaume-Uni et États-Unis
 - D. France, Inde, Fédération de Russie, Royaume-Uni et États-Unis

7. **Lequel des énoncés suivants est VRAI concernant l'ECOSOC ?**
 - A. L'ECOSOC compte 54 membres
 - B. L'ECOSOC a plus de pouvoirs que le Conseil de sécurité
 - C. L'ECOSOC a été fondé par la Société des Nations
 - D. L'ECOSOC est un organe de décision

8. **Le Secrétaire général est nommé _____.**
 - A. Tous les quatre ans par le Conseil de sécurité sur recommandation du Secrétariat
 - B. Tous les cinq ans par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité
 - C. Tous les trois ans par le Secrétariat sur recommandation de l'Assemblée générale
 - D. Tous les 10 ans par l'Assemblée générale sur recommandation du Secrétariat

Les réponses à ce questionnaire figurent à la page suivante.

Questionnaire de fin de Leçon »

9. Avant la création de l'ONU, une seule autre entité a jamais existé en tant qu'organisation internationale ayant des objectifs politiques. Cette organisation aujourd'hui disparue s'appelait _____.

- A. La Société des Conventions de Genève
- B. La Fédération internationale des sociétés de La Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)
- C. Le Conseil de sécurité
- D. La Société des Nations

10. Le budget ordinaire de l'ONU est financé par _____.

- A. Des contributions obligatoires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité
- B. Des contributions volontaires des États membres
- C. Des contributions déterminées tous les trois ans en fonction de facteurs tels que le revenu national d'un pays et son nombre d'habitants
- D. Aucune des réponses ci-dessus

Réponses »

- 1. B
- 2. A
- 3. D
- 4. A
- 5. C
- 6. C
- 7. A
- 8. B
- 9. D
- 10. C

Appendice A : Liste d'acronymes

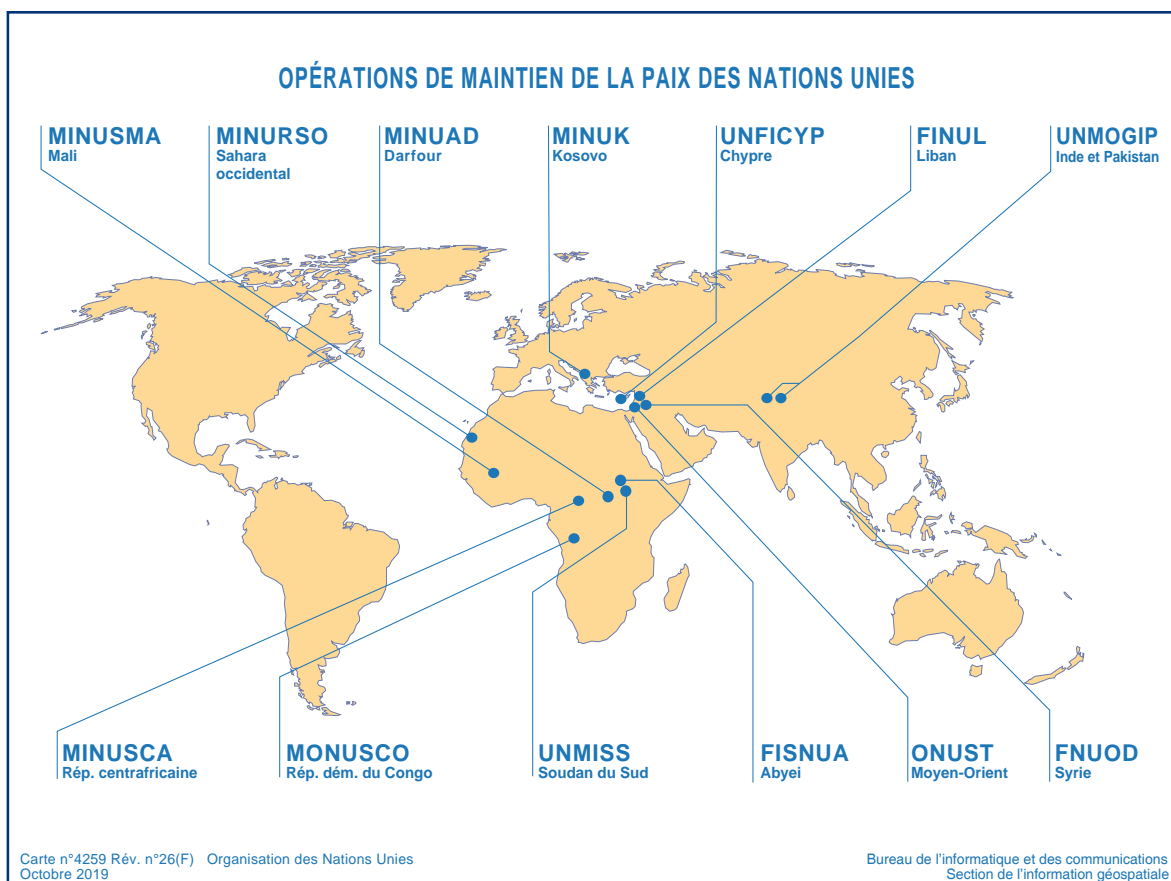
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
ATNUTO	Administration transitoire des Naciones Unies au Timor oriental
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
BIRFA	Brigade d'intervention rapide des forces en attente
CCMC	Cellule d'analyse conjointe de la Mission
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CF	Commandant de la Force
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIJ	Cour internationale de Justice
CIMIC	Coordination civilo-militaire
CISS	Civil des services de soutien intégrés
CMOC	Centre d'opération civilo-militaire
CMS	Chef de l'appui à la Mission
COM	Chef des observateurs militaires
CONOP(s)	Concept d'opération(s)
CPTM	Formation de base préalable au déploiement
D1	Directeur de niveau 1
D2	Directeur de niveau 2
DAM	Département de l'appui aux missions
DDR	Désarmement, démobilisation et réinsertion
DICA	Intégrante du droit international des conflits armés
DFC	Commandant adjoint de la force
DMS	Directeur de l'appui à la mission
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix
DOS	Département de l'appui opérationnel
DPA	Département des affaires politiques
DPET	Division des politiques, de l'évaluation et de la formation
DPO	Département des opérations de paix
DPPA	Département des affaires politiques et de consolidation de la paix
DSRSG	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
DSS	Département de la sûreté et de la sécurité
EAS	Exploitation et les abus sexuels
ECOMOG	Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
ECOSOC	Conseil économique et social

ECPS	Comité exécutif pour la paix et la sécurité
EDD	Équipe Déontologie et discipline
ESN	Éléments de soutien nationaux
FALD	Division de l'administration et de la logistique des missions
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FMI	Fonds monétaire international
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement
FPDO	Friends of Peace and Development Organization
HC	Coordonnateur humanitaire
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HIPPO	Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix
IDDRS	Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration
IMPP	Processus intégré de planification des missions
IMTC	Centre intégré de formation des missions
INTERFET	Force internationale pour le Timor oriental
ISS	Service d'appui intégré
JLOC	Centre mixte des opérations logistiques
JOC	Centre d'opérations jointes
MAC	Matériel appartenant aux contingents
MACC	Centre de coordination de la lutte antimines
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUL	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
MINUAD	Opération hybride conjointe ONU-Union africaine au Darfour
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara Occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone

MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission des Nations Unies au Timor-Leste
MISMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MLO	Officier de liaison
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMA	Bureau des affaires militaires
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUG	Bureau des Nations Unies à Genève
ONUSOM II	Deuxième opération des Nations Unies en Somalie
ONUST	Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve
OPLAN	Plan d'opération
OROLSI	Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité
OSG	Bureau du Secrétaire général
P5	Professionnel de niveau 5
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations unies
PCRS	Système de préparation des moyens de maintien de la paix
PDI	Personnes déplacées
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POC	Protection des civils
ROE	Règles d'engagement
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général

SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SDS	Stocks pour déploiement stratégique
SitCen	Centre de situation
SLAM	Service de la lutte antimines
SLP	Senior Leadership Program
SNA	Armée nationale somalienne
SML	Chefs de mission senior
SOFA	Accord sur le statut des forces
SOMA	Accord sur le statut de la mission
SPC	Force de police permanente
STM	Supports de formation spécialisés
UNEF I	Première Force d'urgence des Nations Unies
UNFICYP	Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNLB	Base de soutien logistique des Nations Unies
UNMAS	Service de l'action antimines des Nations Unies
UNMO	Observateurs militaires des Nations Unies
UNOCC	Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies
UPC	Unités de police constituées
VNU	Volontaires des Nations Unies
WPS	IFemmes, la paix et la sécurité

Appendice B : Missions de maintien de la paix actuelles



Carte des Opérations de Maintien de la Paix d'ONU par section de la cartographique, octobre 2019: <<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/OP%C3%89RATIONS%20DE%20MAINTIEN%20DE%20LA%20PAIX%20DES%20NATIONS%20UNIES.pdf>>.

- » **À la recherche de statistiques ou d'autres données concernant le maintien de la paix dans le monde aujourd'hui ? Rendez-vous sur la page de ressources des opérations de paix des Nations Unies pour les informations les plus récentes concernant les actuelles opérations de maintien de la paix et autres missions des Nations Unies :**
- <<https://peacekeeping.un.org/fr/where-we-operate>>.**

À propos de l'auteure : Général de division Tim Ford (retraité)



Général Ford

Le général de division Tim Ford, soldat et gardien de la paix à la retraite, est maintenant basé à Sydney, en Australie. Au cours des quarante années de sa carrière militaire, le général Ford a servi dans une grande variété de postes de commandement, d'état-major et de formation en Australie et à l'étranger, y compris dans le cadre d'opérations au Sud-Vietnam.

Au cours des cinq dernières années de sa carrière militaire, il a occupé des postes à l'ONU en tant que chef de mission de l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve au Moyen-Orient de 1998 à 2000 et en tant que conseiller militaire au Département des opérations de maintien de la paix au siège de l'ONU à New York de 2000 à 2002.

Depuis qu'il a quitté les Forces de défense, le général Ford a continué d'entreprendre d'importants projets et examens à l'étranger pour les Nations Unies, le gouvernement australien et d'autres organisations internationales sur les questions de paix et de sécurité internationales. Tout au long de sa carrière militaire et par la suite, il s'est rendu dans des zones de conflit et a contribué à un large éventail de séminaires internationaux, de cours de formation et de conférences en tant qu'orateur principal et présentateur. Il a été mentor pour les formations de leadership de mission des Nations Unies depuis leur création en 2004 jusqu'en 2011. Il a écrit sur le leadership dans les opérations de paix dans plusieurs forums.

Le général Ford continue de participer à l'élaboration de la politique des opérations de paix de l'ONU. Il a été président du conseil d'administration de l'Institut de formation aux opérations de paix de 2010 à 2017.

Instructions pour l'examen final

Format et sujet

L'examen final est un examen à choix multiples accessible depuis la Salle de classe en ligne. La plupart des examens contiennent 50 questions. Chaque question contient quatre choix (A, B, C et D). Il n'y a qu'une bonne réponse. Les questions de l'examen portent sur toutes les leçons de cours et peuvent également porter sur les informations figurant dans les annexes et appendices. Les questions ne porteront pas sur le contenu des vidéos.

- » ***Accéder à l'examen depuis votre salle de classe en ligne via le lien suivant <www.peaceopstraining.org/users/courses/> et cliquer sur le titre du cours.***
- » ***Sur le site du cours, cliquer le bouton rouge « Commencer l'examen ».***

Limite de temps

Il n'y a pas de temps limité pour l'examen. Cela permet à l'étudiant de lire et étudier attentivement la question et de consulter le texte du cours. En outre, si l'étudiant ne peut compléter l'examen en une fois, il peut sauvegarder l'examen et le reprendre sans être noté. Le bouton « Sauvegarder » est situé au bas de l'examen, à côté du bouton « Soumettre mes réponses ». Appuyer sur le bouton « Soumettre mes réponses » mettra fin à l'examen.

Note de passage

Pour réussir l'examen, un score de 75 % minimum est nécessaire. Un certificat électronique d'accomplissement sera remis aux étudiants ayant réussi. Un score inférieur à 75 % implique l'échec à l'examen. Les étudiants ayant échoué se verront remettre une seconde version alternative de l'examen qui peut également être réalisé sans limite de temps. Un certificat électronique d'accomplissement sera remis aux étudiants ayant réussi ce second examen.

Poursuivez votre expérience de formation POTI »

- Visiter <<http://www.peaceopstraining.org/fr/courses/>> pour une liste de tous les cours disponibles.
- Si une catégorie d'étude particulière vous intéresse, telle que les Droits de l'Homme, la Logistique ou les Études militaires, pensez au Programme de certificat POST disponible dans six domaines de spécialisation. Voir les exigences :
<<http://www.peaceopstraining.org/fr/specialized-training-certificates/>>.
- Restez en contact avec le POTI en visitant notre page communautaire et en discutant avec d'autres étudiants via les médias sociaux et en partageant des photos de votre mission. Visiter <<http://www.peaceopstraining.org/fr/community/>> pour plus d'information. Lors de la réussite de l'examen, votre nom figurera également sur le Tableau d'honneur.